



---

**640ème séance plénière**

PC Journal No 640, point 2 de l'ordre du jour

**DECISION No 745/Rev.1**  
**CALENDRIER ET MODALITES D'ORGANISATION DE**  
**LA QUATORZIEME REUNION**  
**DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE**

(Bruxelles, 4 et 5 décembre 2006)

**I. Calendrier**

**Lundi 4 décembre 2006**

- 9 h 30      **Séance d'ouverture (publique)**
- Ouverture officielle et adoption de l'ordre du jour
  - Allocutions des représentants du pays hôte
  - Allocution du Président en exercice de l'OSCE
  - Allocution du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
  - Rapport du Secrétaire général de l'OSCE
- Première séance plénière (privée)**
- Déclarations des chefs de délégation
- 12 h 45      Photo de famille
- 13 heures      Déjeuner de travail à l'intention des ministres des affaires étrangères/chefs de délégation

---

\*      Projet de révision de la décision No 745 du Conseil permanent en date du 2 novembre 2006 sur le calendrier et les modalités d'organisation de la quatorzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE pour tenir compte des organisations internationales ajoutées au paragraphe 4 de la section II de la décision.

Déjeuner séparé à l'intention des autres membres des délégations

15 heures – **Deuxième séance plénière (privée)**  
18 heures

– Déclarations des chefs de délégation

20 h 30 Dîner officiel à l'intention des ministres des affaires étrangères/chefs de délégation

Dîner séparé à l'intention des autres membres des délégations

## **Mardi 5 décembre 2006**

9 h 30 **Troisième séance plénière (privée)**

- Déclarations des chefs de délégation
- Adoption des documents du Conseil ministériel
- Questions diverses

### **Séance de clôture (publique)**

- Clôture officielle (déclarations des Présidents en exercice actuel et entrant)

13 h 30 Conférence de presse des ministres de la Troïka de l'OSCE

## **II. Modalités d'organisation**

1. La quatorzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se déroulera conformément aux règles de procédure de l'OSCE.
2. La Réunion se tiendra au Centre des expositions de Bruxelles (Heyzel). Les délégations des Etats participants disposeront au total de huit sièges – un à la table, quatre en retrait et trois dans la salle. L'Union européenne (UE) disposera d'un siège supplémentaire à côté de l'Etat participant qui assume la Présidence de l'UE. Des sièges seront réservés aux organisations, institutions et pays invités.
3. Les organisations et institutions internationales ci-après seront invitées à assister à la réunion et à y présenter des contributions :

Organisation des Nations Unies, Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est.

Ces organisations seront invitées à prendre la parole après les interventions des Etats participants et des partenaires pour la coopération dans l'ordre indiqué ci-dessus.

4. Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à assister à la Réunion et, si elles le souhaitent, à y présenter des contributions écrites :

Agence internationale de l'énergie, Agence internationale de l'énergie atomique, Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque asiatique de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque mondiale, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, Communauté d'Etats indépendants, Communauté économique euro-asiatique, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil des Etats de la mer Baltique, Conseil euro-arctique de la mer de Barents, Cour pénale internationale, Europol, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds monétaire international, Forum régional de l'ANASE, Groupe d'action financière, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral en développement et les petits Etats insulaires en développement, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Ligue des Etats arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de la coopération économique de mer Noire, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale de la Francophonie, Organisation internationale de police criminelle, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation mondiale des douanes, Organisation pour la démocratie et développement économiques – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Traité sur la Charte de l'énergie, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et Union africaine.

\* \* \* \* \*

### **Activités en marge de la Réunion du Conseil ministériel**

La veille de la quatorzième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, le 3 décembre 2006, les ministres de la Troïka de l'OSCE et les ministres des affaires étrangères des partenaires asiatiques pour la coopération se réuniront à 18 heures, avant une réunion entre les ministres de la Troïka de l'OSCE et les ministres des affaires étrangères des partenaires méditerranéens pour la coopération, qui aura lieu à 19 heures.

Les modalités d'organisation prévues pour la quatorzième Réunion du Conseil ministériel ne s'appliqueront pas aux activités parallèles.